

Image not found or type unknown



Construction d'un mur par voisin

Par **line62**, le **25/03/2008** à **10:22**

Bonjour,

Mon voisin étend sa maison sur la servitude de passage, son nouveau mur (en construction actuelle) va mesurer 3 mètres de hauteur et sera à une distance de 88 CM de mes fenêtres (je précise que ma maison est tout en longueur donc 5 fenêtres seront obstruées par ce mur). Je n'aurai plus de clarté et de vue extérieure.

En a t'il le droit bien qu'il est obtenu un PC, quelles sont les distances minimales à respecter, quelles démarches dois-je faire?

Merci de votre réponse